



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Germain-sur-Ecole, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Jean HELIE, Maire.

Etaient présents : Ludivine BILLARD, Jean-Paul CULINAS, Françoise DELATTRE, Johann FEDRONIC, Leonides FRIAS, Vanessa GUILLEMARD, Françoise HARDY, Jean HELIE, Charlène MATYNIK et Cédric TREPTEL formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : Patrick GRUEL (pouvoir à Ludivine BILLARD)

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Françoise DELATTRE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026
- Retrait de la délibération n° 2026/04/11 portant sur la désignation des délégués du SEMEA
- Désignation du Correspondant Défense
- Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
- Décision budgétaire modificative pour remplacement de personnel

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2026/04/11 PORTANT SUR LA DESIGNATION DES DELEGUES DU SEMEA

M. le Maire explique que, le 27 mars dernier, le conseil municipal a pris la délibération n° 2026/04/11 portant sur la désignation des représentants de la commune au sein du SEMEA.

Le 26 mai, la commune a reçu un courrier de la Sous-Préfecture de Fontainebleau demandant le retrait pour illégalité de cette délibération.

En effet, la commune de Saint-Germain-sur-Ecole n'est pas membre du SEMEA mais y est représentée à travers la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Il appartient au seul conseil communautaire de la CAPF de désigner ses représentants au sein du SEMEA, ce qu'il a fait le 4 mai dernier.

Cette illégalité est de nature à fragiliser juridiquement l'ensemble des délibérations qui pourraient être prises par le comité syndical du SEMEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 2026/04/11 portant sur la désignation des délégués du SEMEA.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Créé en 2001, le Correspondant Défense a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit Défense. Son rôle est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Le Correspondant Défense constitue, au sein de chaque commune, un relais d'information sur les questions de défense entre le ministère de la Défense, le conseil municipal et les citoyens. En tant qu' élu local, il mène des actions de proximité.

La mission de Correspondant Défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Jean Hélie en tant que Correspondant Défense.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

M. le Maire explique que l'embauche d'un agent contractuel (en CDD) est prévue pour le remplacement de la secrétaire générale de mairie qui doit partir en congé maternité du 7 septembre au 7 mars.

Le conseil municipal doit prendre une délibération de principe autorisant la commune à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

En effet, les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide d'agents dans les cas fixés par le code général de la fonction publique à savoir :

- Lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation,
- Lors de congés annuels, congés pour raisons de santé, congés maternité ou pour adoption, congés paternité, congés de présence parentale ou congé parental,
- Lors de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent afin de permettre « un tuilage ».

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel est organisé de manière à garantir l'égal accès aux emplois publics et le respect du principe de continuité du service public.

Les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus correspondront au grade maximum détenu par l'agent remplacé et prendront en compte l'expérience professionnelle détenue par ce même candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions précitées,
- Autorise M. le Maire à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR REMPLACEMENT DE PERSONNEL

M. le Maire donne la parole à Kisso Diallo, secrétaire générale de mairie.

Cette dernière explique que son remplacement pour congé maternité, prévu du 1^{er} septembre 2026 au 7 mars 2027, nécessite le recours ponctuel à un agent contractuel afin de garantir la continuité de service. Le traitement indiciaire, la bonification ainsi que le supplément familial seront remboursés par l'assurance du personnel sur le compte 6419 « Remboursement sur rémunération personnel ». Ce compte doit donc être crédité.

Les dépenses liées à la rémunération de l'agent remplaçant ainsi qu'aux charges de cotisation seront réalisées sur le compte 6413 « Personnel non titulaire ». Ce compte doit donc aussi être crédité, seuls 1 000 € ayant été prévus au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative
- Décide d'autoriser 15 000 € de dépenses supplémentaires sur le compte 6413 (personnel non titulaire) et 15 000 € de recettes supplémentaires sur le compte 6419 (remboursement sur rémunération personnel).

AFFAIRES DIVERSES

FORMATIONS POSSIBLES POUR LES ELUS

M. le Maire rappelle que l'Université des Maires est organisée par l'Association des Maires de France de Seine-et-Marne. Il s'agit d'un cycle de formation et d'échanges pour tous les élus, nouveaux et reconduits. Cinq sessions, le 2 du mois, entre juillet et décembre, de 14h à 17h, sont organisées à La Rochette :

- Jeudi 2 juillet : Présentation de l'AMF 77, de ses partenaires + Conditions d'exercice du mandat
- Mercredi 2 septembre : Fonctionnement du conseil municipal + Fondamentaux de l'interco
- Vendredi 2 octobre : Maire employeur
- Lundi 2 novembre : Elaboration du budget : les fondamentaux + Gestion de l'école
- Mercredi 2 décembre : Responsabilités civiles et pénales + Fondamentaux de l'Urbanisme

M. le Maire propose aux élus de revenir vers la secrétaire générale de mairie s'ils sont intéressés.

M. le Maire explique qu'une formation pour l'ensemble des élus est possible par l'organisme IFTES, prise en charge par le biais des comptes formation de chaque élu.

La prochaine étape serait de décider d'une ou plusieurs dates de formation (selon la formation choisie, en demi-journées, et, si besoin, le samedi).

M. le Maire ajoute que la formation est obligatoire pour les élus ayant reçu délégation dès la première année du mandat. Elle est fortement recommandée pour les autres.

M. le Maire informe le conseil que les élus du précédent mandat avaient bénéficié d'une formation trois samedis et qu'elle fut très instructive car portant sur différentes thématiques : responsabilités méconnues des élus, notamment en termes d'achat public, lecture d'un bilan, responsabilités vis-à-vis des citoyens, gestion des conflits, engagement, fonctionnement de la commune.

Ludivine Billard estime qu'il serait pertinent d'approfondir ce sujet dans le cadre d'une formation collective, plutôt que de privilégier des formations individuelles pour chaque élu.

EVENEMENTS

Ludivine Billard dresse un bilan des événements récents et présente les manifestations à venir.

Événements passés :

- Loto organisé par La Récré Animée à la Maison du Village - 29/03

- Chasse aux œufs du lundi de Pâques - 6/04
- Cérémonie du 8 mai
- Diffusion match de l'équipe de France masculine de football - 18/06 – bilan positif, notamment pour les enfants qui étaient très enthousiastes

Evénements à venir :

- Fête d'école à Fleury - 27/06 – reportée au vendredi 3 juillet à 18h30, organisée par La Récré Animée et les écoles
- Boom de l'école élémentaire – 2/07 18h

D'autres rencontres de l'équipe de France sont programmées d'ici la fin de la Coupe du monde, dont la finale prévue le dimanche 19 juillet. Si une retransmission devait être organisée, comme cela a été le cas le 18 juin, Ludivine Billard souhaite connaître les élus disponibles afin d'assurer la préparation de l'événement, qui nécessite une présence environ deux heures avant le début de la diffusion. À défaut de bénévoles en nombre suffisant, une telle retransmission ne pourra pas être organisée. Les élus disponibles se font connaître.

Par ailleurs, le prochain match de l'équipe de France, prévu le vendredi 26 juin, ne pourra pas être retransmis à la Maison du Village, celle-ci étant déjà louée.

- Fête du Village - 19/09 – avec événement des Journées du Patrimoine en amont. Les food trucks n'ont pas encore été contactés. Une tour d'escalade est envisagée (500 euros avec encadrants).
- Forêt Belle 26/09
- Octobre rose – décorations
- Novembre bleu (sensibilisation au cancer de la prostate) : nouvelle proposition pour cette année ou l'année prochaine
- Halloween - 31/10
- Cérémonie du 11 novembre
- Soirée Beaujolais - 20/11. Ludivine Billard souhaite faire de cet événement une soirée conviviale et festive, autour d'un repas partagé, sans lien avec le thème du Beaujolais nouveau. Elle s'est rapprochée de Jérôme Pecquet qui pourrait proposer une animation musicale assurée par un DJ ou un groupe, pour un montant de 500 €. Elle a également suggéré de faire intervenir Camille, une chanteuse locale, qui pourrait aussi être sollicitée à l'occasion de la Fête du Village.
- Remise des colis de fin d'année aux aînés – Une réunion de la commission Action sociale est à prévoir pour identifier le nombre de colis, le contenu des colis et l'organisation de l'événement.
- Illuminations de Noël – L'événement ne devra pas être organisé le même jour que le Marché de Noël de La Récré Animée à Fleury. Une habitante s'est proposée pour faire des décorations. Elle communiquera en amont ses idées à l'équipe municipale.
- Vœux du Maire – une réflexion doit s'engager sur le format et l'horaire de la cérémonie. L'objectif est d'envisager une formule renouvelée.
- Rappel : pas de Repas des aînés cette année

COMMUNICATION

Ludivine Billard informe l'auditoire qu'un magazine doit sortir en juillet. La maquette, présentée au conseil, a été décidée en commission Communication.

ECOLE

Ludivine Billard prend la parole.

Effectifs de l'année 2026/2027

- Classe de Caroline : 10 petite section / 9 grande section
- Classe de Julien : 20 moyenne section / 2 CP
- Classe de Mme Guéron : 6 CE1 / 14 CE2
- Classe de Charlotte : 11 CM1 / 15 CM2

Ludivine Billard informe qu'une dérogation scolaire a été refusée pour une inscription sur l'école de Soisy-sur-Ecole afin de préserver les effectifs. Une acceptation aurait créé un précédent.

Projets pédagogiques pour l'année 2026/2027

- Cours de danse et spectacle de danse en fin d'année
- Projet d'avaloirs personnalisés pour la maternelle – pose de clous au sol pour identifier le passage de la rivière à St Germain, notamment pour ne pas y jeter des déchets. Coût estimé : 70 euros par avaloir pour un total de 20 avaloirs. Les enseignants se renseignent auprès du PNR du Gâtinais français.

Projets envisagés pour faire face aux fortes chaleurs au sein de l'école de St Germain

Le PNR du Gâtinais français a été sollicité pour un projet de végétalisation de la cour afin qu'elle soit plus agréable pour les enfants durant les périodes de fortes chaleurs. La plantation d'un arbre ou le changement du revêtement de sol sont discutés.

Jean-Paul Culinas informe du fait qu'il se renseigne sur l'installation d'un système de climatisation qui pourrait être mis en route, au besoin, par l'équipe enseignante.

Communication durant la canicule

En l'absence de directive de l'Education nationale, le SIRP a proposé aux parents de garder leurs enfants à la maison, notamment l'après-midi. Le transport scolaire a été maintenu et la commande de repas limitée.

M. le Maire remercie Ludivine Billard ainsi que la mairie de Fleury pour la gestion de cette crise.

Prêt de la Maison du Village à la commune de Soisy-sur-Ecole

M. le Maire rappelle que le prêt de la Maison du Village pour la restauration scolaire à la commune de Soisy-sur-Ecole était prévu à partir de septembre. Le projet de rénovation de leur cantine est reporté jusqu'à nouvel ordre. Le prêt de la salle n'aura donc pas lieu.

TRANSPORT

Depuis quelques mois, plusieurs plaintes de parents de lycéens ont été communiquées à la mairie concernant des bus Transdev qui ne passent pas ou sont en retard. L'Agglomération et le Département ont été avertis. Le problème est sans doute dû à un manque de personnel de Transdev.

M. le Maire explique que la commune reste vigilante.

Jean-Paul Culinas indique que le contrat avec le transporteur doit être renouvelé en 2027.

Vanessa Guillemard informe que les familles ont la possibilité de recevoir des alertes de Transdev sur des suppressions ou retards via le site d'Île-de-France Mobilités.

TRAVAUX

Jean-Paul Culinas prend la parole.

Travaux réalisés depuis le dernier conseil :

- Ecole :
 - o Rénovation du mur en pierre (côté dortoir)
 - o Réparation d'une fuite d'eau dans la cave
 - o Réparation de la chasse d'eau des toilettes adultes
 - o Installation de stores dans la verrière
 - o Prêt de ventilateurs et pose du brumisateur dans la cour pour compléter les achats du SIRP
- Eglise :
 - o Création de la trappe

- Dépose de la cloche
- Installation de l'escalier – Ce dernier doit être lasuré ; M. le Maire sollicite l'aide des élus présents.
- Salle des fêtes :
 - Ajout d'étagères dans un des frigos
- Voirie/espace public :
 - Bacs à déchets composteur sur le parking de la mairie : création d'une dalle à la base pour éviter la prolifération des rats
 - Fleurissement de printemps devant la mairie
 - Diverses tontes et coupes dont les chemins communaux (arrêt pendant la canicule)
 - Balayage, entretien des voiries
 - Nettoyage de la rivière (faucardage) par le SEMEA

Travaux à venir :

- Ecole :
 - Réparation de la charpente du préau
 - Réparation des gouttières
 - Réparation de l'ornement sur le toit
 - Rénovation du système des eaux de pluie peut être prévue pour l'année prochaine
- Eglise :
 - Terrassement à l'arrière à prévoir
 - Remplacement du plancher en septembre
 - Pose de la cloche rénovée en décembre ou janvier – La cloche est davantage cassée que prévu mais la société propose de faire les travaux supplémentaires gratuitement
 - Serrurerie supplémentaire – en attente de la demande de subvention faite auprès de la Préfecture pour la sécurisation des lieux de culte
- Salle des fêtes :
 - Sinistre lors d'une location de la salle des fêtes : une vitre de la porte d'entrée a été fissurée. Le remplacement de la vitre, effectué dans les jours à venir, est pris en charge par l'assurance du locataire.
 - Rénovation globale : l'architecte a été choisi : Sandra Gaddhoum. La subvention Fonds vert est en attente.
- Voirie/espace public :
 - Panneaux d'interdiction de stationner rue des Prés (côté champs) et rue de Dannemois (des deux côtés entre le chemin du Fief du Sault et la rue de l'Ecole) – en attente de la subvention « amendes de police » au 2^e semestre 2026
 - Installation de bacs à déchets plus grands au terrain multisports – en cours de demande auprès du SMICTOM

La collecte des textiles est définitivement suspendue en raison de la forte dégradation des conditions économiques de la filière textile. Le point de collecte situé sur le parking de la salle des fêtes sera retiré. Il faut désormais aller en déchèterie.

Françoise Hardy et Charlene Matyniak soulèvent un problème de stationnement rue de la Ferté-Alais, où de nombreux véhicules sont garés sur le trottoir. La possibilité de verbaliser ces stationnements est évoquée.

Jean-Paul Culinas indique qu'il n'est pas envisageable de créer un parking dans ce secteur.

Cédric Treptel signale une situation similaire rue de la Mairie. Il propose de rappeler aux parents qu'ils peuvent stationner sur le parking situé chemin des Portes.

Un arrêté du Maire a été pris le 10 avril pour réglementer l'entretien des voiries et de l'élagage des plantations situées le long des voies communales.

Les principales règles :

- L'entretien des trottoirs et accotements incombe aux propriétaires (balayage, désherbage, démoussage, évacuation de la neige et du verglas).
- Les riverains ne doivent pas gêner le passage des piétons sur le trottoir.
- Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public ou privé de la commune.

Dépôts sauvages à proximité du cimetière :

- Le 1^{er} dépôt a été retiré par le SMICTOM
- Le 2^e dépôt est toujours en attente d'enlèvement, malgré les relances effectuées.

M. le Maire indique que, suite à la plainte de la commune, l'auteur du dépôt sauvage a été identifié, interpellé et sanctionné par une amende de 350 €. Il regrette toutefois que celui-ci n'ait pas été contraint de procéder lui-même au retrait des déchets et que le montant de l'amende ne soit pas plus élevé.

Ludivine Billard indique que, dans certaines communes, une facture est directement adressée à l'entreprise concernée pour la prise en charge des frais liés au retrait des dépôts.

Léonides Frias demande s'il serait possible d'appliquer une seconde sanction financière à l'encontre de l'auteur des faits.

SECURITE

Un arrêté du maire portant sur l'interdiction de la baignade dans la rivière Ecole a été pris le 15 juin.

URBANISME

Kisso Diallo, secrétaire générale de mairie, énumère les décisions prises par la commission Urbanisme concernant les demandes d'autorisation :

- Avis sur la DP 0774122600002 : PONTILLO – 11 rue de la Ferté Alais - piscine – non-opposition
- Avis sur la DP 0774122600003 : MATYNIK – 2 chemin des Portes – garage indépendant – non-opposition
- Avis sur la DP 0774122600004 : GONTARD – 6 lotissement du Fief du Sault – aménagement combles avec ajout d'une fenêtre de toit – non-opposition
- Avis sur le PC 0774122600002 : DEBERLY – 1 rue de la Ferté Alais – garage indépendant de 27 m² et terrasse surélevée de 89 m² – La CAPF a de nouveau émis un avis défavorable concernant la gestion des eaux pluviales. Sans avis favorable d'ici la date butoir du 5 août, le PC ne sera pas accordé.
- Avis sur le PC 0774122600003 : SCI LE BERTIN – 19 rue de la Ferté Alais – maison individuelle de 139 m². Il s'agit d'une future micro-crèche d'une capacité de 12 places, pour l'accueil d'enfants de 2 mois et demi à 3 ans, de 7h30 à 18h30, avec 5 professionnels - en attente d'un 2^e avis de l'Agglomération pour la gestion des eaux pluviales. Si l'avis est favorable, le PC sera accordé.

Charlène Matyniak estime que la création de quatre places de stationnement pour accueillir le personnel et les familles risque d'être insuffisante, notamment dans cette rue qui connaît déjà des difficultés de stationnement. Elle demande si les riverains ont été informés du projet. Monsieur le Maire confirme que les voisins ont bien été prévenus.

Vanessa Guillemard considère que ce projet constitue une opportunité positive pour la commune, qui ne compte actuellement aucune assistante maternelle.

Une interrogation est également soulevée concernant le stationnement des occupants de la maison récemment construite au 19A rue de la Ferté-Alais.

FINANCES

Le budget est équilibré et n'appelle pas de remarque particulière.

Dans le cadre du marché en groupement de commandes relatif à l'entretien et au contrôle des ouvrages de défense extérieure contre l'incendie (DECI), également appelés hydrants, et à l'issue de l'analyse des offres réalisée par les services de l'Agglomération, la société TEAM MECA a été retenue comme attributaire du marché.

Ce groupement de commandes, approuvé en décembre 2025 par le précédent conseil municipal, permet à la commune de bénéficier d'un coût de contrôle des hydrants, réalisé obligatoirement tous les deux ans, plus avantageux tout en garantissant le respect des règles relatives à la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée de deux ans.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du 1^{er} au 23 août inclus.

PROCHAINS CONSEILS OU COMMISSIONS

Une séance du conseil municipal devra être organisée en septembre.

La commission Urbanisme se réunira en cas de dossiers à traiter.

La commission Fêtes et cérémonies aura lieu fin août ou début septembre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h07.

La secrétaire de séance



Françoise DELATTRE

Le Maire



Jean HELIE